

Depuis plusieurs années, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne (CAUE 47), le Conseil départemental de Lot-et-Garonne, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine - Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Lot-et-Garonne (DRAC - UDAP 47) et la Fondation du Patrimoine (FDP) unissent leurs compétences et mobilisent des aides financières **en faveur de la protection, de la sauvegarde du patrimoine, des paysages et des savoir-faire traditionnels.**

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne (CAUE 47) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental. Ses missions de conseils, de formation, d'information-sensibilisation lui permettent de s'adresser à un large public (élus, professionnels du cadre de vie, particuliers). Dans le domaine de la protection et la valorisation du patrimoine, il travaille en collaboration avec le Conseil départemental, la DRAC et la Fondation du Patrimoine.

Tél. : 05 53 48 46 70
Courriel : contact@caue47.com
Site : www.caue47.com

La direction régionale des affaires culturelles (qui abrite l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Lot et Garonne -UD 47) est placée sous l'autorité du préfet de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. L'UD 47 assure des missions de surveillance, de conseil et de contrôle, dans les domaines des monuments historiques et de leurs abords, et des espaces protégés. Son expertise est sollicitée dans les actions de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti. Il est consulté dans la mise en œuvre des politiques publiques concernant le patrimoine, l'architecture, l'urbanisme, le paysage et l'environnement.

Tél. : 05 53 47 08 42
Courriel : christian.airiau@culture.gouv.fr
Site : www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Nouvelle-Aquitaine
Site : www.lot-et-garonne.gouv.fr

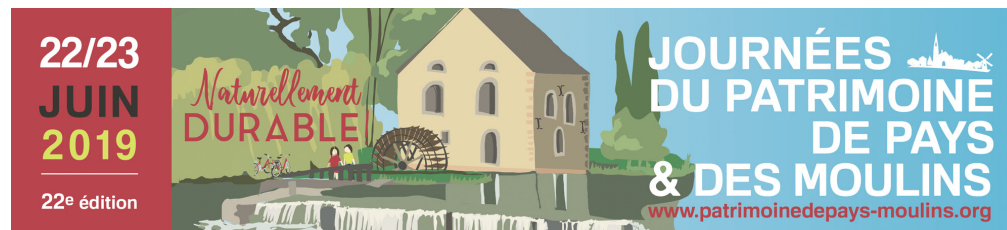
Le Département de Lot-et-Garonne œuvre de manière très active pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine. Il soutient les porteurs de projets dans leur volonté de conserver et de restaurer le patrimoine bâti et mobilier et s'engage pour des actions originales et citoyennes comme l'organisation de chantiers de bénévoles. Le Département accompagne également des animations destinées à valoriser les richesses présentes sur le territoire (Journée du patrimoine de pays et des moulins, journées européennes du patrimoine, circuits-découvertes dans le cadre des Nuits d'été,...). De nombreuses associations et partenaires sont par ailleurs soutenus financièrement dans leurs projets.

Tél. : 05 53 69 41 38
Courriel : sophie.bodenan@lotetgaronne.fr
Site : www.lotetgaronne.fr

La Fondation du Patrimoine est un organisme privé indépendant, à but non lucratif, créé par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Sa principale mission est de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine bâti de proximité et le patrimoine naturel. Il s'agit également de promouvoir les savoir-faire traditionnels. Ce patrimoine de proximité, porteur de mémoire et d'histoire, est à la charge de tous. La délégation départementale de Lot et Garonne, représentée par Jean-Jacques Carle, apporte son soutien au montage de dossiers de souscription populaire, de mécénat et de convention de label fiscal.

Courriel : fondation@caue47.com
Site : www.fondation-patrimoine.org

Crédits photographiques : Sophie Bodenau - Sophie Moureau - Juin 2019
Ne pas jeter sur la voie publique.



Samedi 22 juin 2019 - Circuit découverte Peintures murales Église Notre Dame de Fontet Guérin



Le projet / La commune de Guérin, soucieuse de son patrimoine, souhaite restaurer et remettre en valeur les peintures murales de l'église Notre-Dame de Fontet, datant principalement du XVI^e siècle. Elle espère engager rapidement les premières mesures d'urgence déterminées en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France.



Porteur du projet /
Commune de Guérin

Caractéristiques du bâti / L'église Notre-Dame de Fontet, petite église rurale construite au XIII^e ou début du XIV^e siècle, est entourée de son cimetière. Edifiée en moellons, elle présente un plan à nef unique et une abside semi-circulaire, les deux parties étant séparées par un mur plus tardif probablement édifié au XVIII^e siècle. On y accède par un porche construit au XIX^e siècle surmonté d'un clocher-mur percé à l'origine de deux baies en plein cintre. Le portail est de facture simple à deux voussures, sans ornements.

L'église est édifiée à proximité d'une fontaine, qui a donné son nom au lieu (Fontet=petite fontaine), à laquelle on prête des vertus miraculeuses et qui est devenu lieu de pèlerinage à partir du XV^e siècle.

A l'intérieur de l'édifice, des décors peints sont conservés sur l'ensemble des élévations de la nef et du chœur. Certains datent du début du XVI^e siècle, d'autres de l'époque classique et d'autres sont probablement plus récents. L'ensemble des parties peintes n'a pas été mis au jour : des parties enduites sont encore recouvertes de badigeons. Dans la nef, sur le mur nord, on peut observer une chevauchée des sept péchés capitaux. Au sud, un soleil, des fleurs, des lys représentent peut-être le paradis face à l'enfer. L'abside reprend des scènes de la Passion du Christ.

L'église et le cimetière attenant sont inscrits au titre des monuments historiques depuis 1994.

Nature des travaux à réaliser / La couverture de l'église nécessite une intervention urgente, afin de stopper les infiltrations d'eau endommageant les structures et potentiellement les peintures murales. Des développements d'algues vertes sont déjà notables en nombre à l'intérieur de l'édifice et des affaissements de la couverture sont à noter.

Concernant les décors, un restaurateur spécialisé dans les peintures murales devra tout d'abord établir un diagnostic en réalisant des sondages et des études nécessaires à leur connaissance. C'est l'étape préalable à leur restauration : ce travail préalable permet d'avoir une meilleure connaissance des techniques utilisées, de l'iconographie développée, du

style, de l'évaluation de l'étendue des décors mais aussi par une analyse de l'état des décors. Suite à ce diagnostic, il sera alors possible pour le restaurateur de faire des propositions et de prioriser les interventions. Des interventions conservatoires pourraient déjà être mises en œuvre : dépoussiérage, consolidation des couches picturales et de leur adhésion au support, nettoyage des résidus de badigeons, colmatage des lacunes, ...



Maîtrise d'œuvre et entreprises / De premiers devis ont été demandés à madame Rosalie Godin, conservatrice-restauratrice spécialisée en décors peints et sculptés monumentaux. Pour la couverture-charpente, l'entreprise Gouyou établie à Tonneins a été sollicitée.

Date prévisionnelle des travaux / 2019-2020

Montant global des travaux / Le montant global de l'opération reste à affiner.

Aides financières prévisionnelles / La restauration de l'église et de ses peintures, peut prétendre à des aides de l'État (DRAC), du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et du Conseil départemental de Lot-et-Garonne. Des fonds privés peuvent également venir compléter le plan de financement des travaux avec l'appui de la Fondation du Patrimoine (organisation d'une souscription publique et recherche de mécénat).

Glossaire /

Peinture murale : Terme générique permettant de désigner les peintures réalisées sur un mur, la fresque étant une technique d'exécution spécifique. Les peintures murales présentent la particularité d'être intimement liées non seulement à leur support direct mais aussi au bâtiment lui-même. Elles font partie intégrante de l'architecture. Cet art présente donc des problèmes spécifiques de conservation-restauration.

Sept péchés capitaux : Le thème des Sept péchés capitaux est fréquemment choisi pour orner les murs des églises à l'époque médiévale. Il offre en effet un fort impact sur l'imaginaire collectif. Les sept péchés capitaux (orgueil, envie, colère, paresse, avarice, gourmandise, luxure), absents dans la Bible, ont été déterminés par les Pères de l'Eglise aux premiers temps du Christianisme (V^e-VI^e siècles puis XIII^e siècle).

À la fin du XIV^e siècle se met en place un registre des vices personnifiés chevauchant un animal emblématique.